



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 14 AVRIL 2021 A 20 H 00 - SALLE SOCIO CULTURELLE

L'an deux mille vingt et un, le 14 avril 2021 à 20h00 les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis à la salle socio-culturelle de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mr le 1^{er} Adjoint, MOREL Pascal.

ETAIENT PRESENTS : ARDOUIN Aurore, DARVES Aline, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LOUBANEY Christophe, NACIMIENTO Loïc, PEYRE Céline, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, CHAZEAU Jean-Luc, WILLIOT Michaël, Valérie GUINANT

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S : BROHAN Marie-Line ayant donné pouvoir à LESCARRET Amandine, FAYOLLE-LUSSAC Lucie ayant donné pouvoir à PEYRE Céline, LLORCA Loïc ayant donné pouvoir à WILLIOT Michaël, MENGUÉ Danielle ayant donné pouvoir à MOREL Pascal, TEIXEIRA Aurélie ayant donné pouvoir à LE GRAND Sandra, BAUDOUX Bruno ayant donné pouvoir à LOUBANEY Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : REYSSIE Gaëlle

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du Samedi 10 avril 2021
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION 2021 35 PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, la création d'un emploi permanent de Responsable des Services Techniques à temps complet, à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Techniciens T au grade de Technicien Territorial principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique B, autorise Madame le Maire de recruter l'agent affecté à ce poste.

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0

DELIBERATION 2021 36 PORTANT SUR LE RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)°DES TECHNICIENS TERRITORIAUX

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, ADOPTE l'élargissement du périmètre de l'article 1 de la délibération 2017-071, ADOPTE les modifications des annexes 1 et 2 de la délibération 2017-071, DIT que les crédits seront inscrits au budget concernant les agents du cadre d'emploi de Technicien.

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0

DELIBERATION 2021 37 PORTANT L'ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDULLIENNE

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités de la communauté de communes Médullienne et les rapports d'activités annexés.



<u>ADOPTE</u>				
<i>Votants : 23</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 23</i>	<i>Pour : 23</i>	<i>Contre : 0</i>

DELIBERATION 2021 38 PORTANT SUR L'APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDULLIENNE

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, ADOPTE les modifications statutaires de la communauté de Commune Médullienne,
Madame le Maire ou son représentant de transférer la présente délibération à la Communauté de Communes Médullienne.

<u>ADOPTE</u>				
<i>Votants : 23</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 23</i>	<i>Pour : 23</i>	<i>Contre : 0</i>

AFFAIRES GENERALES

DELIBERATION 2021 39 PORTANT SUR L'OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPÉTENCE « MOBILITÉ » A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDULLIENNE

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence "mobilité" à la communauté de communes Médullienne

<u>ADOPTE</u>				
<i>Votants : 23</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 23</i>	<i>Pour : 23</i>	<i>Contre : 0</i>

URBANISME

DELIBERATION 2021 40 PORTANT SUR L'AUTORISATION DE PRESCRIRE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU ET FIXANT LES MODALITÉS DE CONCERTATION ABROGÉES

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise la modification simplifiée du PLU cause doublon.

<u>ADOPTE</u>				
<i>Votants : 23</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 23</i>	<i>Pour : 23</i>	<i>Contre : 0</i>

FINANCES-FISCALITÉ

DELIBERATION 2021 41 PORTANT SUR LE VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, DECIDE de ne pas modifier et d'appliquer pour l'année 2021, les taux suivants aux impôts directs locaux, CHARGE Madame le Maire ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux

Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,90 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,91 %

<u>ADOPTE</u>				
----------------------	--	--	--	--



<i>Votants : 23</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 23</i>	<i>Pour : 23</i>	<i>Contre : 0</i>
---------------------	------------------------	----------------------	------------------	-------------------

FINANCES

DELIBERATION 2021 42 PORTANT SUR L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNE

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur l'Inspecteur des Finances Publiques visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, **VOTE** les Comptes de Gestion 2020 relatif au budget communal tel que défini ci-dessus, **CHARGE** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation de la présente.

<u>ADOPTE</u>				
<i>Votants : 23</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 23</i>	<i>Pour : 23</i>	<i>Contre : 0</i>

DELIBERATION 2021 43 PORTANT SUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNE 2020

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget Commune de Listrac Médoc, **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer les documents se rapportant à ce dossier

<u>ADOPTE</u>				
<i>Votants : 22</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 22</i>	<i>Pour : 22</i>	<i>Contre : 0</i>

DELIBERATION 2021 44 PORTANT SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée délibérante, à la majorité, **APPROUVE** l'affectation du Résultat d'un montant de 800 000 €.

<u>ADOPTE</u>				
<i>Votants : 23</i>	<i>Abstentions : 1</i>	<i>Exprimés : 23</i>	<i>Pour : 22</i>	<i>Contre : 0</i>

DELIBERATION 2021 45 PORTANT L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET CCAS 2021 ET L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, **DIT** que les crédits engagés sur la base des autorisations précitées seront inscrits au budget 2021 lors de son adoption, **AUTORISE** l'attribution des subventions, **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Question de Marie-Claire POUJEAU : Pourquoi certaines associations n'ont-elles pas postulé cette année ?

Réponse du vice-président de la commission vie sportive et associative, Christophe LOUBANEY : Certaines associations n'ont pas de projet cette année dû à la crise sanitaire actuelle.

Question Aurore ARDOUIN : Pourquoi donnons-nous 1500 € de subvention à une association, alors qu'elle n'en a demandé que 1000 € ?

Réponse du vice-président de la commission vie sportive et associative, Christophe LOUBANEY : L'association concernée se situe dans une commune avoisinante, et organise diverses animations sur notre commune, afin que les listracais puissent bénéficier d'un tarif privilégié et pour l'intérêt général, le montant de la subvention a été déterminé comme indiqué ci-dessus.

Cinq élus n'ont pas pris part au vote car ils siègent à l'assemblée d'associations postulantes.

<u>ADOPTE</u>				
<i>Votants : 18</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 18</i>	<i>Pour : 18</i>	<i>Contre : 0</i>



DELIBERATION 2021 46 PORTANT SUR L'APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021
L'assemblée délibérante, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2021 arrêté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement 3 293 860,54 €

Dépenses et recettes d'investissement : 3 293 860,54 €

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0

VOIRIE

DELIBERATION 2021 47 PORTANT SUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX BASSES TENSIONS SITUÉS ROUTE DE TRAGUES TRANCHE 1 ET TRANCHE 2

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, **ACCEPTE** le coût d'objectif et le plan de financement de la tranche 1 et de la tranche 2 des travaux d'enfouissement des réseaux basses tensions situé route de Tragues, **DÉCIDE** le lancement des travaux de la tranche 1 et de la tranche 2, **DELEGUE** temporairement dans le cadre de l'opération « Enfouissement des réseaux basses tensions » route de Tragues, la maîtrise d'ouvrage à ENEDIS, **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte inhérent à l'opération et à verser sur émission de titres de recette du SIEM la participation de la commune de la tranche 1 et de la tranche 2.

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0

Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

le 26/04/2021

**Po/ Le Maire
L'adjoint délégué
Pascal MOREL**